

# ETAT CIVIL REGLES MARIAGE



## PIECES A FOURNIR

### POUR LES EPOUX :

- Dossier de mariage à venir retirer en Mairie,
- Extrait de naissance de moins de 3 mois à la date de publication du mariage (au moins 6 mois maximum pour étrangers ou ETAT-CIVIL à Nantes).
- Justificatif de domicile,
- Attestation sur l'honneur de domicile. Le domicile ou la résidence doit être sur la commune (Résidence au moins un mois avant la publication).
- Extrait de naissance des enfants et livret de famille.
- Pièce d'identité des futurs Epoux

### POUR LES TEMOINS :

- Copie des pièces d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Justificatif ou attestation de la profession (Partie haute d'un bulletin de salaire par exemple)

## PUBLICATIONS :

Une publication doit être faite dans chaque commune de domicile et/ou de résidence des futurs époux pendant au moins 10 jours.

**ATTENTION AUX DATES** : La Mairie où est envoyée la demande de publication doit avoir le temps matériel d'afficher la publication et de renvoyer le certificat de publication et de non –opposition avant la célébration du mariage.

